

# Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

*Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes*

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

## 1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

M. le Directeur Général  
Direction Générale des Forêts (DGF)  
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques  
30 Rue Alain Savary  
1002 Tunis  
Tunisie

Tél : 00.216.71.891497  
Fax : 00.216.71.794107  
Email : abdelhamidkarem@yahoo.fr

2. Date à laquelle la FDR a été remplie : janvier 2007

3. Pays: Tunisie

4. Nom du site Ramsar: **Chott El Jerid**

## 5. Carte du site inclus :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): **oui**

b) format numérique (électronique) (optionnel): **oui**

6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude): 33°42'N, 08°24'E

## 7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Dans la partie continentale du sud-ouest du pays. Site partagé entre le Gouvernorat de Tozeur et le Gouvernorat de Kebili. Villes les plus proches : Tozeur (32.400 habitants en 2004 ; en bordure nord-ouest de la zone humide) et Kebili (18.693 habitants en 2004 ; en bordure sud-est du site).

8. Élévation: (moyenne et/ou max. & min.)  
15 m.

9. Superficie: (en hectares)  
586.187 hectares

## 10. Brève description:

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le Chott El Jerid est une vaste dépression salée, située entre la chaîne de montagnes du Cherb au nord et le désert au sud, et reliée à l'est au Chott Fejaj ; c'est la plus vaste du chapelet de dépressions entre

la steppe et le désert, caractéristique du nord saharien. La région du Jerid (c'est-à-dire « la région du palmier ») comprend toute la zone de Tozeur au nord du Chott. La zone humide elle-même est difficile d'accès, traversée par une seule route qui s'étend sur à peu près quatre-vingts kilomètres entre Tozeur au nord-ouest et la région de Kebili (appelée « Nefzaoua ») au sud-est. Il est fort dangereux de s'écarter de cette route pendant la traversée du Chott car la surface est peu stable, et l'histoire raconte de nombreux incidents au cours desquelles des troupeaux de chameaux, des caravanes, si ce n'est des armées entières, sont disparus sous les boues instables. Autrefois, elle abritait un lac de grande étendue. Aujourd'hui elle est rarement en eau, et son principal intérêt est plutôt hydrologique, géologique et géomorphologique, à cause des nappes d'eau fossile souterraines qui nourrissent les oasis autour du site, et également de la possibilité de gisements de valeur économique, notamment de pétrole.

La limite septentrionale du site est marquée par la crête de la chaîne de montagnes qui représente la ligne de partage des eaux ; cette ligne des crêtes constituait autrefois la limite méridionale de l'empire romain. Au pied de cette chaîne et en bordure septentrionale du Chott, se trouve l'oasis de Dghoumes dont le Parc national, compris dans le site Ramsar, abrite une faune et flore steppiques. Au sud du Chott se trouve le Sahara. C'est un paysage lunaire qui a toujours exercé une fascination sur les hommes (exploité d'ailleurs pour le tournage de films comme « La Guerre des Etoiles » et « Le Patient Anglais ») et qui abrite une faune et une flore typique des zones présahariennes.

---

#### 11. Critères Ramsar:

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

1 • 3 • 4

---

#### 12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

##### Critère 1

Le Chott El Jerid répond au critère 1, car il constitue un exemple représentatif, en état naturel, de la chaîne de grandes dépressions salées qui traverse l'Afrique du Nord entre la zone steppique et le désert. Il s'agit d'ailleurs de la plus grande – et de loin – de ces dépressions, et qui joue un rôle primordial dans le maintien de la nappe d'eau souterraine qui nourrit les oasis tout autour du Chott.

##### Critère 3

Par sa grande superficie et par son emplacement entre la steppe et le désert, le Chott Jerid se qualifie sous le critère 3, car ses abords abritent une flore et une faune typiques des régions semi arides. Le site supporte régulièrement un nombre significatif de des oiseaux en danger. En particulier on note 9 sur les 16 espèces d'oiseaux du biome Méditerranée - Afrique du Nord sure ce site. Ce sont : le sirli de Dupont *Chersophilus duponti*, l'alouette bilophe *Eremophila bilopha*, le traquet rieur *Oenanthe leucura*, le traquet à tête grise *Oenanthe moesta*, le traquet oreillard *Oenanthe hispanica*, la fauvette mélanocéphale *Sylvia melanocephala*, la fauvette passerinette *Sylvia cantillans*, la fauvette du désert *Sylvia deserti* et l'étourneau unicolore *Sturnus unicolor*.

En plus il supporte quatre sur treize espèces d'oiseaux du biome Sindo-Saharien qui sont : le ganga tacheté *Pterocles senegalensis*, l'ammomane isabelline *Ammomanes deserti*, le sirli du désert *Alaemon alaudipes* et le dromoïque du désert *Scotocerca inquieta* : il apporte ainsi une contribution importante au maintien de la biodiversité biologique de la région entière.

#### Critère 4

Le site accueille des oiseaux d'eau et surtout des effectifs importants de flamant rose *Phoenicopterus (ruber) roseus* notamment en période de nidification, stade critique du cycle annuel, mais aussi en période d'hivernage ; (il accueille également d'autres espèces qui tolèrent les eaux fortement salées, comme les tadornes *Tadorna* sp., l'échasse blanche *Himantopus himantopus* et le goéland railleur *Larus genei*).

Le Chott est situé dans une zone semi aride, voire désertique, et les conditions climatiques varient énormément d'année en année. Comme l'indiquent Fishpool et Evans (2001), il peut, les hivers humides, accueillir des effectifs totaux qui dépassent non seulement le seuil de 20.000 individus (Critère 5) mais aussi, et très largement, le seuil d'1% pour le flamant en Méditerranée occidentale, 1.000 individus (Critère 6). Le site n'est pas proposé sous ces critères, mais ces informations sont mentionnées pour mémoire.

---

#### 13. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique: Paléarctique occidental

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence): Biome Méditerranée - Afrique du Nord surtout, mais pour certaines espèces biome Sindo-Saharien.

---

#### 14. Caractéristiques physiques du site:

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

Grande cuvette naturelle, limitée au nord par la chaîne de montagnes du Cherb (altitude moyenne 370m), et par la plaine au pied de ces montagnes, zone de réception des alluvions, des colluvions et des eaux de ruissellement ; au sud se perd dans les dunes sahariennes.

Géologie du chott : sédiments argileux, couverts par des croûtes de sel et de gypse. Le chott occupe la cuvette d'un synclinal asymétrique. La moitié nord date du Crétacé, et la moitié sud du Précambrien.

Le chott a connu, il y a 100.000 ou 200.000 ans avant l'ère présente, des périodes plus humides, au cours desquelles il s'est transformé en lac permanent, grâce surtout aux sources. Par endroits le fond du lac a été recouvert par une tranche d'eau de 25 m de profondeur (Ben Ouezdou, 1998). Des traces de vie aquatique ont été découvertes sur les bordures actuelles des chotts, sous la forme de coquilles à l'état fossile, dominées par les *Cadmium*. On a cru à un moment donné que le lac fut relié, pendant la période Quaternaire, à la mer, au sud de la ville de Gabes ; cependant, la présence d'un seuil entre le Golfe de Gabes et les Chotts El Jerid et Fejaj constitue un obstacle à la pénétration de l'eau marine, d'autant plus que les deux chotts sont situés à une altitude de 15 mètres au-dessus de la mer.

Les changements climatiques ont par la suite favorisé l'évaporation, ce qui a créé les conditions actuelles ; les prélèvements effectués par l'évaporation à l'heure actuelle sont sept fois plus importants que le volume d'eau apporté par la pluie. En général, il y a peu d'eau à la surface ; il s'agit plutôt d'une couche humide hypersalée ; cependant, au cours des années de forte pluviométrie dans le sud, la surface peut être inondée.

Dans le sous-sol par contre, deux nappes profondes, enfouies dans les couches géologiques à des profondeurs de 600 et de 2500 mètres, constituent d'importants gisements d'eau, considérés comme l'unique potentiel hydrologique de la région.

Climat de type aride avec une saison estivale chaude et sèche, pendant laquelle les températures moyennes varient entre 25° et 40°C, et une période hivernale pendant laquelle les températures moyennes varient entre 10° et 24°C ; les valeurs absolues varient entre -3° et +50°C. La différence de température est très sensible entre été et hiver, et encore plus entre jour et nuit, surtout en hiver. La pluviométrie moyenne annuelle se situe entre 75 et 100 mm, mais les valeurs réelles varient énormément d'une année à l'autre. L'évaporation est très intense, surtout en été. Les vents de sable sont fréquents, surtout au printemps. Le sirocco ou chéhili est un vent chaud et sec estival d'origine saharienne qui souffle pendant 55 jours par an et peut faire augmenter les températures d'une dizaine de degrés.

Du point de vue bioclimatique, le Parc national de Dghoumes appartient à l'étage bioclimatique aride inférieur à saharien supérieur.

---

### 15. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

Ce vaste site comprend pratiquement le bassin versant entier du Chott El Jerid. Voir donc la section 14.

---

### 16. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

Le Chott El Jerid joue un rôle essentiel dans le régime hydrologique de toute la région avoisinante. En effet les oasis de Degache, de Tozeur, de Nefza, ainsi que le groupe d'oasis du Nefzaoua, sont nourris par les eaux des nappes artésiennes souterraines. Cette alimentation en eau se faisait autrefois naturellement à travers des sources artésiennes ; aujourd'hui elle se fait par sondage.

Pendant les rares hivers humides (comme par exemple celui de 1990/1991), la surface du Chott peut être recouverte par une mince lame d'eau.

---

### 17. Types de zones humides

#### a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

NB : La « sebkha » ou « sebkhet » est une appellation très fréquente en langue arabe des zones humides en Afrique du Nord. Il s'agit normalement d'un bassin, généralement endoréique (c'est-à-dire fermé et sans issue), qui reçoit l'eau de crue ou de ruissellement du bassin versant où il est situé ; les eaux sont plus profondes en hiver, mais ont tendance à s'évaporer en été, de sorte que le sol devient très salé, parfois recouverte d'une couche de sel ; les sebkhetes en zone désertique peuvent rester à sec pendant de longues années. (Quelquefois, généralement dans le cas de lacs de très grandes dimensions, on utilise également le mot arabe « chott » pour désigner des zones humides de ce type). En général donc il convient de les classer comme type **R** du système Ramsar, ou comme **Ss** dans le cas de zones de taille plus petite ; rares sont les sebkhetes permanentes qui pourraient être classées comme **Q** dans le système Ramsar. Parfois on utilise l'appellation « sebkhet » pour des zones côtières qui sont plutôt des lagunes, ayant un contact direct avec la mer ; à ce moment-là, la

classification **J** semble opportun. En arabe tunisien, on distingue entre « sebkhet » qui est un bassin salé et incultivable, et « garaet » qui est un bassin à eau douce dont les terres, une fois les eaux baissées, peuvent être cultivées ; une garaet sera normalement à classer comme **P** (ou pour de petites mares **Tp**) selon le système Ramsar.

Dans le cas du Chott El Jerid, il s'agit bel et bien d'une dépression endoréique, qui porte le nom de chott plutôt que de sebkhet et répond donc au type Ramsar **R**.

### Zones humides continentales

**N:** Rivières/cours d'eau/ruisseaux saisonniers/intermittents/irréguliers.

**R:** Lacs salés et étendues/saumâtres/alcalins saisonniers/intermittents.

#### b) dominance:

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

La vaste majorité du site (plus de 95%) correspond au type « R » ; certaines zones en bordure, formées par le lit mineur des cours d'eau qui arrivent au lac, sont du type « N ».

---

### 18. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

La plus grande partie du site est occupée par la zone de boues et d'eaux peu profondes du Chott. Celle-ci est hyper salée et ne supporte pratiquement pas de végétation.

Le pourtour nord (y compris le Parc National de Dghoumes) est une zone steppique sèche (appelé en arabe « hmadha »), caractérisée par une végétation halophile, qui a sa flore et sa faune naturelles caractéristiques, exploitée par le pâturage des chameaux et à un degré moindre, des moutons et des chèvres.

La zone au sud du chott comprend des dunes sableuses.

---

### 19. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Dans les zones de glacis limoneux en bordure nord non salée du Chott il se trouvait autrefois une steppe d'*Acacia raddiana*, disparue depuis plusieurs décennies. Actuellement cette zone abrite une végétation dominée par la périploque *Periploca laevigata*, le rhus *Rhus tripartitum* et le retam *Retama retam*. Les plantes halophiles essentielles du « hmadha », plus près du Chott, sont les salicornes *Salicornia arabica*, *Halocnemum*, *Arthrocnemum indicum*, l'atriplex *Atriplex* sp. et la souida *Suaeda*.

---

### 20. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La nidification du flamant rose en période humide était déjà constatée aux années 1940 par Doumergue, et on a noté 3.800 couples au printemps de 1991. Des effectifs importants de flamants, dépassant de loin le seuil d'1%, peuvent s'observer les hivers humides (parfois plus de 20.000 individus : 17.000 individus en hiver 1990/91, Johnson in WIWO, 1993). On y observe également des oiseaux d'eau spécialisés, inféodés aux zones semi arides, comme le tadorne casarca *Tadorna ferruginea*. Parmi les fourmis il faut citer *Cataglyphis halophila* ; parmi les crustacés *Artemia*.

La faune du Parc de Dghoumes, non loin du Chott, comprend les mammifères suivants : le mouflon à manchettes *Ammotragus lervia*, le lièvre *Lepus capensis pallidor*, le chat sauvage *Felix silvestris libyca*, le chacal *Canis aureus*, le renard des sables *Vulpes zerda* et le porc-épic *Hystrix cristata*. Parmi les oiseaux on peut citer les espèces steppiques suivantes, typiques du biome Sindo-Saharien : le ganga tacheté *Pterocles senegallus* ; le sirli du désert *Alaemon alaudipes* ; l'ammomane isabelline *Ammomanes deserti* ; et le dromoïque du Sahara *Scotocerca inquieta*, ainsi que différentes espèces de traquet *Oenanthe* sp. On note parmi les reptiles la présence de la vipère à queue noire, de la vipère des pyramides, du varan du désert et du fouette-queue.

La présence du flamant rose en périodes de nidification et d'hivernage, les effectifs totaux d'oiseaux d'eau, ainsi que la présence de neuf sur seize espèces du biome Méditerranée - Afrique du Nord et de quatre sur treize espèces du biome Sindo-Saharien, a valu au site d'être classé par BirdLife International comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO/IBA), site TN 035 (Fishpool & Evans 2001).

---

## 21. Valeurs sociales et culturelles:

Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Des sites préhistoriques existent dans la région de Kebili. A l'entrée de presque chaque gorge au nord du Chott, on trouve des escargotières d'âge capsien (8.000 ans) ou néolithique (5.000 ans). Les noms des villes témoignent souvent de leurs origines romaines : Tozeur (Thusuros) ; Nefta (Nepte). Le long des montagnes au nord du Chott on trouve des traces du *Limes*, muraille en pierre conçue par les romains comme ligne défensive fortifiée contre les tribus berbères du sud.

Actuellement, les oasis des régions du Jerid et du Nefzaoua ont une culture et une ambiance propres, basées d'une part sur la production « à trois niveaux » dans les oasis (dattes, arbres fruitiers à l'ombre des palmiers, et cultures maraîchères au sol) et d'autre part sur les activités en bordure du désert (élevage du chameau).

Dans le Chott lui-même on pratique près de la route transversale la production de sel. Il y a eu par le passé de nombreuses recherches de pétrole, jusqu'à présent sans succès. Le pourtour du Chott, notamment en bordure nord, est exploité pour le pâturage du bétail. Une mise en défens intégrale est pratiquée au Parc de Dghoumes.

---

## 22. Régime foncier/propriété:

### a) dans le site Ramsar:

En plus grande partie domaine de l'état : le Chott lui-même fait partie du Domaine Public Hydraulique ; les terrains limitrophes relèvent partiellement du domaine de l'état (par exemple le Parc de Dghoumes) et partiellement de la propriété privée.

### b) dans la région voisine:

Les terrains de parcours et les zones de culture des oasis appartiennent en général à des propriétaires privés.

---

### 23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

#### a) dans le site Ramsar:

Peu d'activités dans le Chott lui-même, vu les conditions climatiques et hydrologiques (trop peu d'eau, de qualité trop salée). Exploitation de sel dans certains lieux près de la route ; recherches, à un rythme actuellement très peu intensif, de pétrole et d'autres gisements d'intérêt économique.

Pâturage aux abords septentrionaux du Chott et, les bonnes années, dans les dunes au sud.

#### b) dans la région voisine /le bassin versant:

Pâturage, cultures dans les oasis, tourisme de désert axé sur les villes, avec nuits sous la tente et promenade (généralement de très courte durée !) à chameau.

---

### 24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

#### a) dans le site Ramsar:

Aléas du climat. Surpâturage sur les bords du Chott, provoquant une perte du couvert végétal et une érosion accrue.

#### b) dans la région voisine:

Difficulté des conditions naturelles dans une zone à climat très dur, malgré l'expansion du tourisme de désert. Evolution des mœurs et abandon du nomadisme, ce qui tend à favoriser la perte du couvert végétal et l'érosion.

---

### 25. Mesures de conservation en vigueur:

Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

Une zone de 8.000 hectares à Dghoumes jouit du statut de Parc national. Ailleurs il n'y a pas de mesures de protection législative particulières, encore que l'appartenance au Domaine Public Hydraulique permette un certain contrôle des activités dans la sebkhet. Certains secteurs du site (en particulier le Parc national de Dghoumes) sont mentionnés chaque année, sur l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture relatif à l'organisation de la chasse, comme zone où la chasse est interdite, mais cette mention ne donne pas de protection des habitats.

Les CRDA (Commissariats régionaux de Développement Agricole) de Tozeur et de Kebili entreprennent différentes mesures pour promouvoir la Conservation des Eaux et de Sols (construction de digues et de retenues d'eau) aux alentours du Chott.

---

### 26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Le classement comme site Ramsar est conçu comme un premier pas dans l'élaboration de nouvelles mesures de conservation (établissement d'une protection juridique, élaboration d'un plan de gestion).

---

### 27. Recherche scientifique en cours et équipements:

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Très peu d'activités pour le moment : le site est inclus, les années humides, dans les recensements hivernaux d'oiseaux d'eau coordonnés par Wetlands International et exécutés par la DGF en

collaboration avec l'Association des Amis des Oiseaux. Il n'y a pas de station de recherches de terrain.

---

**28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:**

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Pas de structures d'accueil pour le moment, en dehors des installations d'accueil touristique.

---

**29. Loisirs et tourisme actuels:**

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Le tourisme est un élément important de développement de la région, surtout en hiver quand les températures sont moins élevées. Les structures d'accueil touristique actuelles sont concentrées dans les villes comme Tozeur et Kebili et ne touchent guère le Chott, encore que la traversée du Chott en autocar ou en voiture figure souvent dans les programmes d'excursion touristique.

---

**30. Juridiction:**

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, Direction Générale des Forêts.

---

**31. Autorité de gestion:**

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le nom du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, Direction Générale des Forêts, Tunis, représenté à l'échelle régionale par les Commissariats régionaux du développement agricole (CRDA) de Tozeur et de Kebili.

Commissariat régional du développement agricole (CRDA)  
Arrondissement des Forêts  
Conservateur du site Ramsar Chott Jerid  
Tozeur  
Gouvernorat de Tozeur  
Tunisie  
Tél : 00.216.76.452414

Commissariat régional du développement agricole (CRDA)  
Arrondissement des Forêts  
Conservateur du site Ramsar Chott Jerid  
Kebili  
Gouvernorat de Kebili  
Tunisie  
Tél : 00.216.75.490726

---

**32. Références bibliographiques:**

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

Ben Oueddou H (1998) : *Les Chotts et le pays des Oasis*. Brochure, 30p.



- Bernard, F (1953) : *Une fourmi nouvelle: Cataglyphis halophila nichant au milieu du Chott Djerid*. Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de Tunisie, Tome 6, Fasc. 1-4, 47-56.
- Burgis, M J & J J Symoens (1987): *African Wetlands and Shallow Water Bodies*. ORSTOM, Paris, Collection Travaux et Documentations No. 211.
- Commissariat Régional de Développement Agricole de Tozeur (2002): *Le Parc national de Dghoumes, Gouvernorat de Tozeur*. Rapport polycopié, 5 p.
- Domergue, C (1949a) : *Le Chott Djérid, lieu de ponte des flamants roses*. Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de Tunisie, fascicule 1, tome 2, 32-33.
- Domergue, C (1949b) : *Le Chott Djérid, station et lieu de ponte du flamant rose (Phoenicopterus roseus Linné)*. Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de Tunisie, fascicule 3-4, tome 2, 119-128.
- Fishpool L D C & M L Evans (eds) (2001): *Important Bird Areas in Africa and associated islands: Priority sites for conservation*. Newbury and Cambridge, UK: Pisces Publications and BirdLife International (BirdLife Conservation Series No 11).
- Hughes J M R, F Ayache, G E Hollis, F Maamouri, C Avis, C Giansante & J R Thompson (1996) : *Inventaire préliminaire des zones humides tunisiennes*. Document préparé pour la Direction Générale des Forêts, et financé par la CEE (DG XII), le Bureau de Ramsar et l'US Fish and Wildlife Service. Unité de recherches sur les zones humides, Département de Géographie, University College London. 581 pp. (Voir site 173).
- Isenmann P, T Gaultier, A El Hili, H Azafzaf, H Dlensi & M. Smart (2005) : *Oiseaux de Tunisie / Birds of Tunisia*. Société d'études ornithologiques de France, 600pp.
- Millington A C, A R Jones, N Quarmby & J R G Townshend (1987): *Remote sensing of sediment transfer processes in playa basins*. In Frostrick L & I Reid (Eds): Desert Sediments: Ancient and Modern. Geological Society Special Publication no. 35, 369-381.
- Scott, D A (1980): *A Preliminary Inventory of Wetlands of International Importance for Waterfowl in West Europe and North West Africa*. IWRB Special Publication No. 2, 127pp.
- Wetlands International (2002): *Waterbird population estimates – Third Edition*. Wetlands International Global Series No. 12, Wageningen, The Netherlands.
- WIWO (1993): *Waterbirds in the Kneiss area and other wetlands, Tunisia*. Eastern Mediterranean Wader Project. Spring 1990. WIWO Report N° 38.

---

Veillez renvoyer à l'adresse suivante: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse

Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: [ramsar@ramsar.org](mailto:ramsar@ramsar.org)